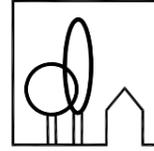


BESNIER
aménagement



SAS BESNIER AMENAGEMENT
capital de 800 000 euros
RCS NANTES B 389 619 388 (03 B 35)
255 rue de la Renaudière 44 300 NANTES
TEL : 02 40 49 21 22
FAX : 02 40 49 01 21

Commune de La Roche Blanche
ZAC des Clonières - Tranche 1 - Secteur Pontreau
PLAN DE VENTE DEFINITIF



Cabinet ARRONDEL

**Géomètres-Experts
Bureau d'Etudes VRD**

122 Place Maurice Gélinau - BP 60132 - 44154 ANCENIS-SAINT-GEREON Cedex
T 02.40.96.27.71 ✉ accueil@arrondel.fr

**LOT
101**

Dossier de réalisation
approuvé le
02/07/2007

Dossier 023440
plan réalisé le 25/03/2025

Adresse :

1 Impasse Pontreau
44522 LA ROCHE BLANCHE

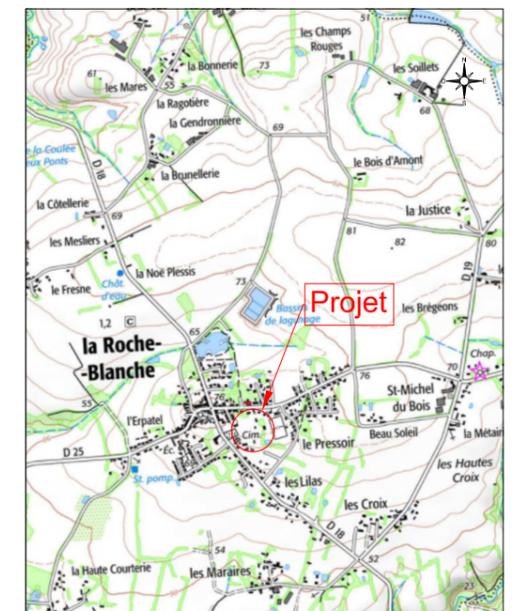
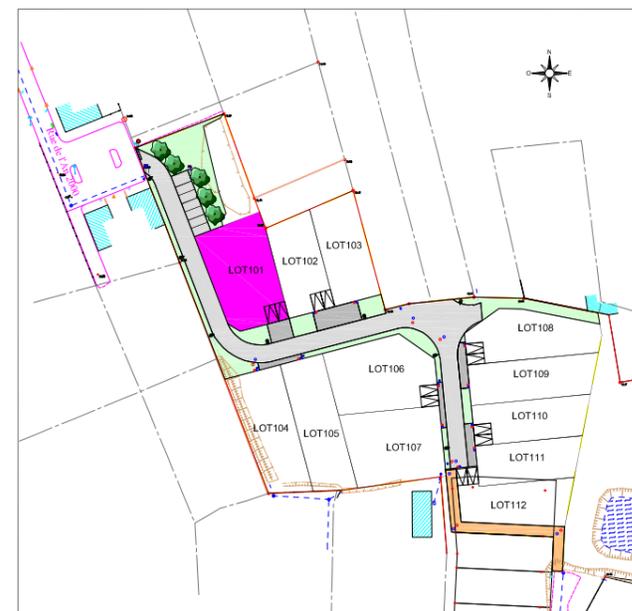
Superficie: 557m²

Surface de Plancher : 150m²

Cadastre : A n°2651

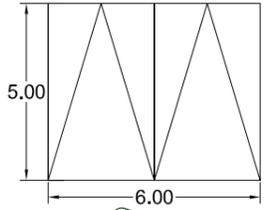
Servitude apparente : oui non

PLAN DE SITUATION





LEGENDE

- LOT 101
557m² Numéro de lot
Surface de lot
- Zone constructible
- Servitude à ciel ouvert, pour la gestion des EP
- Ligne d'attache des annexes
- 0.00 Cotation lots
- Voirie
- Cheminement
- Accès aux lots
- Espace vert
- Aire de répurcation
-  Accès à la parcelle (ouvert sur le domaine public)
-  Arbre planté par l'aménageur
-  Arbre et Végétaux à conserver hors zone constructible
- + 72.37 Altitude terrain naturel avant travaux
- 72.43 Altitude projet
-  Tabouret de branchement EP et EU (les fils d'eau sont indicatifs, les réels seront sur les plans de vente définitifs)
-  Citerneau telecom
-  Coffret Electrique
-  Borne AEP
-  Candélabre (position indicative)
-  Borne OGE

RESERVES

Seules les indications concernant le bornage de la parcelle, l'implantation, les dimensions de la zone constructible sont contractuelles ; tous les renseignements concernant les ouvrages extérieurs à la parcelle sont donnés à titre indicatif. Tout ouvrage ou infrastructure situé sur les espaces privés ou publics pourra être modifié par l'aménageur ou la collectivité. Le déplacement des coffrets sera à la charge des acquéreurs. L'ensemble des arbres et végétaux présents sur la parcelle, en dehors de la zone constructible, mentionnés ou non sur le plan, sont à conserver.